

## Les activités récréatives difficilement accessibles pour certaines familles

Élizabeth Coutu, agente de recherche et de communication du  
Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)

L'accessibilité au loisir est une problématique qui touche de nombreuses personnes au Québec, notamment les familles à faibles revenus. Toutefois, une étude commandée par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec sur les pratiques en loisir des familles défavorisées a mis en évidence que le revenu ne constituait pas la seule pierre d'achoppement de l'accès au loisir (OQL, vol.1, no° 8).

Cette fiche fait état des principaux obstacles à l'accessibilité au loisir des familles défavorisées, à savoir le manque d'argent, de temps, de moyens de transport, d'information et d'organisation.

Les changements sociaux des dernières décennies au Québec n'ont pas épargné les familles. On note une forte baisse des familles biparentales avec enfant(s) à charge, comparativement à une légère augmentation des couples et des familles monoparentales. Les familles biparentales et monoparentales constituent respectivement 73,5 % et 26,5 % des familles avec enfant(s) en 2001 (Institut de la statistique du Québec, 2001, cité dans ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004).

Bien que les statistiques démontrent qu'il y a moins de risques de se retrouver sous le seuil de la pauvreté lorsqu'on vit dans une famille, 19,4 % des familles québécoises vivent avec de faibles revenus.

Les familles monoparentales<sup>1</sup> sont les plus touchées par ce phénomène; 56 % d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté, dont la majorité, soit 87 %, est dirigée par un parent de moins de 30 ans. En ce qui a trait aux familles biparentales, 30,2 % d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté, dont une majorité de jeunes familles. Les couples, représentant 13,2%, sont les moins touchés par la pauvreté (Schetagne, 2000).

Les familles défavorisées consacrent la plus grande part de leur budget à leurs besoins essentiels (le logement, l'alimentation, etc.).

<sup>1</sup> La plupart des familles de l'étude commandée par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec sur les pratiques en loisir, soit les familles monoparentales avec enfant(s), les familles biparentales avec de jeunes enfants et les familles dites défavorisées, présentaient une caractéristique commune : la pauvreté. Dès lors, à des fins de synthèse, ces trois types de familles ont été repris dans cet article sous la notion de « familles défavorisées ».

Par conséquent, il ne leur reste que peu d'argent pour le loisir, bien qu'il fasse partie des principales dépenses des familles.

Cependant, les problèmes financiers sont loin d'être les seuls obstacles à l'accessibilité aux loisirs. En effet, parmi les problématiques relevées lors de l'étude sur les pratiques de loisir de ces familles défavorisées, celles liées à l'inaccessibilité par manque de temps, de moyens de transport, d'information ou d'organisation se sont révélées tout aussi alarmantes.

### Accessibilité et finances

Bien que les dépenses en loisir représentent une proportion croissante du budget familial, elles restent proportionnelles aux revenus des familles. Selon Statistique Canada (2000), les familles qui ont les revenus les plus élevés dépensent approximativement six fois plus en matière de loisir que les familles à faibles revenus, soit un écart pouvant aller de 458 \$ à 2 925 \$ par an. Cette différence est due au fait que les familles ayant un revenu plus élevé ont plus d'argent à dépenser après s'être acquittées des sommes destinées à combler les besoins essentiels.

Dans ce contexte, on peut facilement comprendre que l'éventail de choix d'activités récréatives est proportionnel au budget familial alloué aux loisirs. Les activités sportives ou de loisir qui demandent des achats d'équipements spécifiques ou des frais élevés de participation ne sont pas accessibles pour toutes les familles.

page 2

Les professionnels du loisir en milieu municipal et communautaire qui ont participé à l'étude sur les pratiques d'activités de loisir des familles défavorisées affirment que ces dernières s'adonnent davantage à des activités récréatives libres (c'est-à-dire non encadrées, comme le patinage, la baignade libre, les jeux dans le parc, etc.) qu'à des activités de loisir dites encadrées. En effet, les pratiques libres de loisir sont plus flexibles, notamment au chapitre des horaires, et elles sont souvent gratuites.

## Accessibilité et conciliation travail-famille

Les difficultés rencontrées par les parents pour concilier le temps consacré à leur travail et à leur famille appartiennent à un phénomène généralisé (OQL, vol. 1, no<sup>o</sup> 10). Une enquête de l'Institut de la statistique du Québec révèle que les parents consacrent plus de temps aux activités professionnelles et domestiques, en comparaison avec les couples sans enfant, qui ont plus de temps libre à consacrer pour des activités personnelles et libres. Les parents de familles monoparentales, même s'ils travaillent moins d'heures, consacrent également plus de temps aux tâches domestiques et moins aux activités personnelles et libres que les familles sans enfant à la maison (ISQ, 2001).

Afin de pallier le problème des horaires chargés et du peu de temps de répit qui en découle, les services de garde s'offrent aux parents comme une solution intéressante de même qu'une offre de services plus adaptée à leurs besoins.

Cependant, les difficultés rencontrées par les familles monoparentales ou les familles ayant de jeunes enfants, pour trouver un milieu adéquat où faire garder leur(s) enfant(s) à contribution réduite, ont également été évoquées lors de l'étude. Si près des deux tiers des familles au Québec, avec enfant(s) de moins de 5 ans, font appel au service de garde sur une base régulière, l'utilisation de ce service est proportionnelle aux revenus des familles; 46 % de familles pauvres utilisent un service de garde, comparativement à 82 % pour les familles les mieux nanties (ISQ, 2001).

De plus, les services de garde à contribution réduite, qui sont plus accessibles aux familles défavorisées, ont souvent de longues listes d'attente. Dans ce contexte, les répondants ont mentionné que le fait

de pouvoir compter sur un réseau social d'entraide solide (parenté, amis proches, gardienne stable, etc.) est souvent déterminant pour ces familles.

Les horaires de travail atypiques des parents (en soirée, de nuit, les fins de semaine, sur appel) se révèlent aussi problématiques. En 1995, 32 % de la main-d'œuvre au Québec travaillait selon des horaires atypiques, dont une majorité de parents de jeunes familles biparentales.

Si certaines familles perçoivent ce type de travail comme une solution à la conciliation famille-travail, des études font état que le travail atypique rend particulièrement complexe l'organisation de la garde des enfants. En effet, les parents travaillant avec des horaires non usuels doivent jongler avec plusieurs modes de garde différents, formels et informels (Rochette, 2003). La vie quotidienne de la famille ainsi que la pratique de loisir en famille s'en trouvent considérablement influencées.

L'étude sur les pratiques de loisir des familles défavorisées a révélé qu'un bon nombre de parents qui travaillent se sentent coupables lorsqu'ils s'adonnent à des activités libres, sans leur(s) enfant(s). Par conséquent, la pratique d'activités individuelles, pour ces parents, n'est pas courante. Ils préfèrent profiter de leur temps libre en famille, surtout en soirée ou durant les fins de semaine.

## Accessibilité et transport

Tel que mentionné précédemment, les familles les plus démunies consacrent la plus grande part de leurs revenus à subvenir à leurs besoins essentiels, et le peu d'argent restant va à l'éducation, aux loisirs, aux soins de santé, mais aussi au transport (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001). En effet, des problèmes d'accessibilité reliés au transport ont aussi été soulevés lors de cette étude. Pour les familles qui ne possèdent pas de voiture et qui doivent circuler avec de jeunes enfants dans les transports en commun, la pratique d'activités récréatives, demandant de l'équipement encombrant ou de longs déplacements, apparaît entravée.

Dans le même ordre d'idées, les familles, selon qu'elles demeurent à la ville ou à la campagne, vivent des réalités différentes. Les familles défavorisées résidant en milieu urbain ont plus facilement accès à des activités de loisir et des services souvent concentrés dans un périmètre limité. Inversement, les familles en milieu rural

longues distances pour pratiquer leurs activités et avoir accès à certains services. Le tourisme est également un type de loisir difficilement accessible pour les familles démunies qui, faute de transport, doivent se résoudre à demeurer près de leur domicile.

## Accessibilité à l'information de la programmation d'activités de loisir

Les moyens utilisés pour diffuser l'information relative aux activités récréatives influencent considérablement la participation des familles démunies. Les personnes défavorisées et plus âgées sont souvent les plus touchées par la sous-scolarisation. Selon les données du ministère de l'Éducation du Québec (2001), environ 468 000 Québécois de 16 à 64 ans ont moins de 9 ans de scolarité et un million de personnes éprouvent d'importantes difficultés à lire et à écrire. En optant pour une diffusion de l'information par écrit, cette clientèle sous-scolarisée est plus difficile à rejoindre. Par conséquent, le « bouche à oreille » apparaît, selon les professionnels en loisir interrogés, comme l'un des meilleurs moyens pour rejoindre efficacement les familles défavorisées dont les parents sont faiblement scolarisés.

L'étude met également en exergue des problèmes d'accessibilité reliés à des conflits d'horaire entre les activités offertes par différents centres de loisir. Une mauvaise concertation entre ces services de loisir entrave davantage l'accès au loisir. En effet, certaines familles éprouvent des difficultés à prévoir des activités que tous les membres de la famille voudront, mais surtout pourront faire en même temps et dans un même lieu.

## Des interventions à prendre en compte

Les professionnels du loisir participant à cette enquête ont proposé un certain nombre de principes et valeurs à respecter lorsqu'on intervient auprès de familles défavorisées. Ils ont souligné deux principales attitudes à privilégier : éviter les préjugés à l'intérieur de leurs interventions et laisser place à l'initiative des individus pour favoriser la prise en charge.

Un autre aspect primordial à prendre en compte si l'on veut encourager la pratique de loisir en famille est de considérer la famille de manière globale, comme

un tout, plutôt que de la décortiquer en différentes clientèles, selon l'âge de ses membres : la famille est davantage que la somme de ses parties.

En ce qui a trait aux problématiques du travail atypique, des services de garde à horaires non usuels (en soirée, de nuit ou durant les fins de semaine) permettent une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles des parents.

La concertation s'est montrée essentielle dans cette étude afin de favoriser une meilleure coordination entre les organisations de loisir et de pallier la diffusion inadéquate de l'information. En effet, les répondants ont mentionné fréquemment la nécessité d'une meilleure communication entre les différentes associations et regroupements communautaires oeuvrant « avec et pour les familles » dans le cadre du loisir. De plus, une aide pour la planification, l'organisation et la structuration des horaires d'activités en loisir de ces familles se présente comme une alternative fort intéressante.

## Bibliographie

Institut de la statistique du Québec (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec. Données et analyse. Ménage et famille. Chapitre 3 : La situation domestique et familiale*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec (2001). *La population cible de la formation de base*. Québec : ministère de l'Éducation du Québec.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2001). *Pauvreté et appauvrissement*. Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (Supplément novembre 2001).

Rochette, M. (2003). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*. Québec : ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Statistique Canada (1998). *Enquête sociale générale*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada (1999). *Les services de divertissement, un marché de consommation en croissance*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada (2000). *Enquête sur les dépenses des ménages*. Ottawa : Statistique Canada.

Volume 2 / Numéro 4

Octobre 2004

3351 boul. des Forges  
C.P. 500  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011 • 3451  
Télécopieur : (819) 373-1988  
Courriel : oql@sls.gouv.qc.ca  
http://www.sls.gouv.qc.ca/fr/loisir/oql.asp

**Observatoire  
québécois  
du loisir**

En collaboration avec



Conseil  
québécois  
du  
LOISIR



Laboratoire en loisir  
et vie communautaire

Affaires municipales,  
Sport et Loisir

Québec

Les unités régionales  
loisir et sport  
DU QUÉBEC



Association québécoise  
du loisir municipal